



BULLETIN NUMÉRO 3

MARLINEWS



ÉTÉ 2021

Chères Marlinoises, Chers Marlinois,

Le bout du tunnel semble se rapprocher et avec lui la sortie des contraintes qui lui sont liées. Avec cette vie "comme avant", nous allons retrouver nos projets, nos réalisations en cours et notre fonctionnement habituel. Les travaux de construction des deux maisons destinées à la location ont débuté semaine 25. La réfection des trottoirs route d'Echigey est programmée à la rentrée. Par contre les projets de réalisation du City stade et de la salle des fêtes seront sans doute quelque peu différés pour faire face à des urgences telles que les problèmes d'évacuation des eaux pluviales aux jonquilles, la mise aux normes des toilettes des écoles ou encore la sécurité des transports scolaires. C'est avec sérénité et objectivité que nous abordons cette nouvelle période pour le bien de tous, pour persévérer dans nos objectifs notamment de bien vivre à MARLIENS.

Bonne saison d'été et bonnes vacances à toutes et tous.

Le Maire,
Jean Marie FERREUX

L'héraldique : l'art du blason

Qu'est ce qu'un blason ?

Le blason est une description identifiant son porteur, pouvant être représentée sur un écu, une armure, une bannière.

Le blason est un signe de reconnaissance de l'individu ou de sa famille, particulièrement utilisé par les chevaliers au Moyen Âge. Néanmoins ce symbole ne leur est pas réservé : en France, il n'est pas besoin d'être issu de la noblesse pour créer son blason.

Les villes en créent également de même que certaines administrations et corporations : le blason devient la marque constituant un document historique dont la commune pourrait faire usage pour ses représentations symboliques.

Afin que les blasons soient exempts de faute de goût ou d'histoire, Monsieur le Préfet a, par arrêté du 16 juillet 1957, institué une commission départementale d'héraldisme chargée de la révision ou de la création de ces armoiries communales.

L'origine du blason de Marliens :

Le blason de Marliens (ci-dessus) tire son origine de celui de la famille Fleutelot de Marliens, Seigneurs du lieu au 18ème siècle.

Le conseil municipal adopte le projet et ce dessin comme symbole communal.

Le projet ci dessous du blason a été fourni auprès consultation de cette commission.

Les symboles entrant dans la composition ont été légèrement modifiés.

Description héraldique de la maquette du blason de Marliens :

« D'argent la fasce de gueules, chargées d'un soleil rayonnant d'or, accompagnée de trois trèfles de sinople, 2 et 1, soutenu de 2 épis de blé d'or. »

Feu d'artifice du 13 juillet



Nous sommes heureux de vous annoncer la tenue du feu d'artifice du 13 juillet vers 23h !

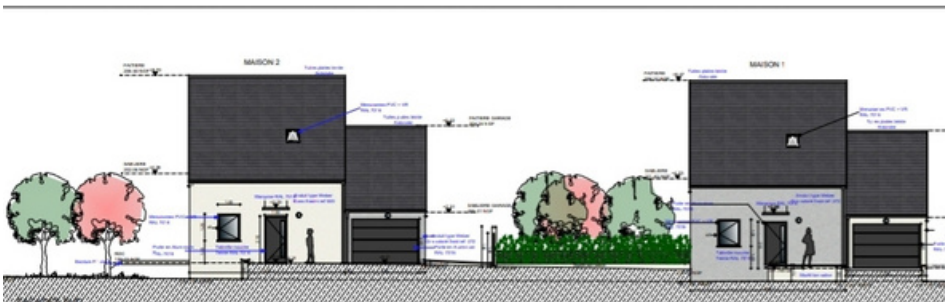
Pizza Venezia sera présent ce soir là.

Travaux route d'Echigey

Les travaux de la phase 2 débuteront à l'automne 2021 du 1 au 16 de la route d'Échigey.



Constructions des maisons Cornots 2



La construction a démarré avec le terrassement par l'**entreprise NOIROT**.

L'**entreprise MIROT** en charge de la maçonnerie débutera son intervention fin juin.

Défibrillateurs

Deux défibrillateurs seront installés. Le premier, sur le mur extérieur de la mairie côté parking. Le second au niveau de la salle des fêtes.

Le critère de haute fiabilité d'un défibrillateur est donné par le fait qu'il détienne simultanément le marquage CE et l'agrément FDA (Etats-Unis). Cet agrément FDA est devenu un critère important dans la nouvelle réglementation Européenne des dispositifs médicaux.

L'appareil choisi possède ces deux agréments. Il est entièrement automatique dans l'assistance à l'utilisateur. Etant positionné à l'extérieur, cela implique un coffret isolé, chauffé, ventilé avec alarme. Une alimentation électrique de 24V est prévue.

Un contrat d'entretien est obligatoire, il est offert la première année et sera de l'ordre de 160€ les années suivantes.

Ce qui explique un dépassement du budget prévu à l'origine (1 250€), son montant est de 1 719€ HT (par exemplaire). Une formation de 15 personnes est prévue.

Un avis favorable du conseil a été donné. Une demande de subvention est en cours (environ 40%).



La fibre optique arrive à Marliens !



Vous avez pu constater que des travaux ont démarré le long des trottoirs dans notre village. Le câble de la fibre passera dans les gaines existantes en souterrain dans tout le village sauf route d'Échigey et chemin de la Rente Blanche. Des poteaux supplémentaires ont été installés car les poteaux existants ne peuvent pas supporter des charges supplémentaires.

Les points de branchement optique (PBO) sont des boîtiers situés à proximité des logements à raccorder. Ils sont placés en sur des poteaux électriques ou télécoms. Le PBO est le dernier maillon du réseau depuis lequel intervient le branchement final jusqu'à l'intérieur du logement de l'abonné. Celui-ci dessert 4 à 6 logements.



La prise terminale optique (PTO), installée à l'intérieur du logement, permet d'y brancher une box. C'est l'équivalent d'une prise téléphonique pour le réseau ADSL. Généralement le raccordement final optique est réalisé par le fournisseur d'accès à internet choisi par l'abonné.



Le Conseil Départemental étant en charge du dossier nous vous communiquerons de nouvelles informations dès que les branchements seront terminés afin de souscrire à la fibre optique auprès de votre opérateur.

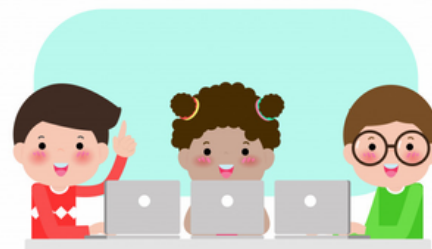
École

Informatique :

Depuis peu l'école bénéficie d'une nouvelle box internet haut débit ADSL en attendant la fibre.

Le plan de relance numérique va nous permettre de financer à hauteur de 70% les dépenses d'équipement informatique pour l'école élémentaire car notre dossier vient d'être accepté.

La concertation avec l'équipe enseignante est encore en cours ainsi qu'avec des sociétés spécialisées. Nous souhaitons fournir des ordinateurs portables et/ou tablettes pour les élèves ainsi que des ordinateurs portables pour les enseignants et revoir la maintenance des Tableaux Blancs Interactifs.



Travaux :

- Il est prévu de repeindre le bureau et la classe de la directrice durant l'été.
- Les sanitaires vont devoir être refaits.
- Il est également envisagé de changer le portail d'entrée dans la cour.

PanneauPocket



Actuellement 245 smartphones ont mis Marliens en favori. A titre indicatif, cela représente environ 92 % des foyers de la commune. Plus de 15 500 lectures depuis la mise en place.




Restez informés avec PanneauPocket qui est une application mobile gratuite simple et efficace qui permet à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de leur commune.

Eaux usées

Bon à savoir sur ce qu'il ne faut pas jeter avec les eaux usées (évier, wc, etc..) afin de ne pas obstruer les filtres des pompes de relevage et les canalisations :

- les lingettes
- les cotons-tiges
- les tampons et protections périodiques
- les rouleaux de papier toilette
- les médicaments
- les lentilles de contact et les préservatifs
- la peinture
- les huiles et les graisses alimentaires
- la litière pour chat



AU QUOTIDIEN	
	Une douche (50 L) coûte 10 centimes
	Un bain (120 L) coûte 25 centimes
	Une lessive (100 L) coûte 21 centimes

Il est impératif de respecter les interdits pour votre bien-être et celui des installations ainsi que pour l'environnement. Certains habitants ont déjà été impactés par des remontées désagréables à la suite de l'obstruction régulière des filtres. (voir photo ci-dessus d'un filtre à Marliens)

Cela génère également un coût supplémentaire sur le traitement des eaux usées.

Le coût de l'eau à Marliens :

Prix de l'eau au m³: 2,06€*

Prix de l'assainissement au m³: 2,53€*

*Hors abonnement

Les mégots c'est pas sur le sol ni dans les caniveaux !



Les mégots de cigarettes sont un vrai fléau. Un mégot a beau être petit, il n'en reste pas moins très polluant. Dedans, il y a 4 000 substances chimiques, dont du plastique, du plomb, du mercure, de l'arsenic et même des insecticides comme le DDT (dichlorodiphényltrichloroéthane). Ces mégots se laissent emporter par le vent et partent dans le caniveau, donc dans les égouts, donc dans les rivières, donc dans la mer. Un seul mégot peut polluer 400 litres d'eau à lui seul.

Entretien des trottoirs, des caniveaux et des végétaux

Pour rappel de l'arrêté pris le 19 janvier par la commune :

L'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique, ceci sur toute la longueur au droit de leur façade, en toute saison.



L'élagage le long des lignes électriques

ENEDIS est responsable de ses lignes haute tension et s'engage à intervenir après en avoir informé le propriétaire

Les lignes basses tension restant à la charge du propriétaire

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter le site ENEDIS

Sur le plan ci-contre la ligne ROUGE représente la ligne à haute tension traversant Marliens.

